



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 39406

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation financière dramatique des entreprises d'insertion. En effet, suite aux décisions de gel budgétaire, la délégation à l'emploi est à ce jour dans l'impossibilité d'expédier ses notifications de crédits dans chaque département. Aucune somme n'a été versée aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, les entreprises d'insertion sont donc dans l'incapacité d'établir le financement de leurs activités. Au moment où le Gouvernement réaffirme sa priorité à l'emploi et à l'insertion sociale, il lui demande si les crédits d'État destinés à ces entreprises vont être rapidement débloqués et si elles pourront bénéficier de l'exonération des charges patronales liée aux mesures de lutte contre le chômage.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre du travail et des affaires sociales sur le retard qui affecte les financements des entreprises d'insertion et les difficultés importantes que ce retard leur occasionne. Le Gouvernement tient à soutenir fermement les entreprises d'insertion qui jouent un rôle irremplaçable en faveur de l'insertion professionnelle des publics rencontrant les difficultés d'insertion les plus graves et qui obtiennent des résultats remarquables dans ce domaine. Les entreprises d'insertion occupent ainsi une place capitale dans la lutte contre l'exclusion. Elles représentent pour des publics menacés de marginalisation une passerelle indispensable vers une insertion sociale durable. Le retard qui affecte des financements aux entreprises d'insertion est dû au gel budgétaire, qui a fait peser sur l'ensemble des crédits du ministère du travail et des affaires sociales une incertitude quant aux montants qui pourraient être délégués. Cette incertitude est aujourd'hui levée, et tous les services déconcentrés du ministère du travail et des affaires sociales ont reçu notification des enveloppes dont ils disposent pour l'année 1996. Ils ont également reçu les crédits correspondant aux financements du premier semestre 1996. Au total, ces crédits, supérieurs à ceux de 1995, garantissent aux entreprises d'insertion existantes de conserver leur potentiel d'accueil et leur activité en faveur des publics en difficulté et permettront également de faire face ponctuellement à des besoins nouveaux.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39406

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2840

Réponse publiée le : 1er juillet 1996, page 3583